CAMPAGNE DE TÉLÉPHONE AIDE SOCIALE : RESERREMENT DES CRITÈRES

Les prestataires de l'Aide sociale et de la Solidarité sociale (c'est-à-dire les personnes avec ou sans contraintes au travail) ont vu certaines règles changer dernièrement. En voici deux d'entre elles.

À partir du 1er mai 2015, une personne vivant seule et séjournant dans un centre offrant des services en toxicomanie avec hébergement est considérée dans la catégorie « hébergé ». Cela a pour conséquence de ramener sa prestation à 200 \$ tout en la rendant inéligible à la contrainte temporaire à l'emploi.

À partir du 1^{er} juillet 2015, le règlement sur l'aide sociale prévoit que les prestataires qui ont 2 colocataires ou plus <u>qui ne sont pas inscrits sur le bail</u> verront leur prestation mensuelle diminuer de 125\$ par chambre louée (à partir de la 2^e chambre). La seule façon de ne pas être coupé sera de faire inscrire tous les occupants sur le bail, ce qui n'est pas nécessairement accepté par les propriétaires.

Nous vous invitons à contribuer à cette campagne de téléphone pour mettre de la pression sur le ministre responsable afin de le faire reculer et qu'il renonce à ces mesures qui auront des impacts importants sur les prestataires concernés.

1) Appelez le CABINET du MINISTRE SAM HAMAD (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale) 418-643-4810 ou **514-873-0638**

Il peut être nécessaire d'insister pour que le message soit fait au ministre. Vous pouvez demander le nom de la personne à qui vous avez parlé, ou encore demander à ce que l'on vous rappelle en laissant vos coordonnées.

2) Nous informer de votre appel par courriel : tristan.ouimet.savard@aubergesducoeur.org

Merci de votre solidarité.

Message concernant les services en toxicomanie avec hébergement :

Bonjour. Je souhaiterais parler à une personne responsable du dossier de l'aide sociale. Je vous contacte pour vous dire que je suis opposé(e) à la nouvelle règlementation qui concerne les séjours en centre de toxicomanie. Est-ce que le ministre est conscient que cela va empêcher des personnes à d'accéder aux services en toxicomanie? que cela risque d'appauvrir les personnes et même leur faire perdre leur logement ? que cela risque de créer davantage d'itinérance ? Cette nouvelle mesure est tout simplement inhumaine et j'espère que le ministre va décider de renoncer à couper les chèque des personnes qui désirent entamer une thérapie. Je compte sur vous pour lui faire le message.

Message concernant la colocation :

Bonjour. Je souhaiterais parler à une personne responsable du dossier de l'aide sociale. Je vous contacte pour vous dire que je suis opposé(e) à la nouvelle règlementation qui concerne la colocation pour les prestataires de l'aide sociale. Est-ce que le ministre est conscient que cela n'est pas toujours possible de faire inscrire tous les occupants sur le bail de location ? Couper un prestataire parce qu'il partage son logement c'est comme taxer la solidarité. Le ministre sait pourtant que les prestations sont insuffisantes pour se loger et vivre décemment. Cette nouvelle mesure est tout simplement inhumaine et j'espère que le ministre va décider d'y renoncer. Je compte sur vous pour lui faire le message.